

DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 01/02/2022

| Référence |
|-------------------|
| 2022_02_03 |

| Objet de la délibération |
|--------------------------|
| Affectation du résultat |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 45 | 28 | 39 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 25/01/2022 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 25/01/2022 |

| Vote |
|---|
| A l'unanimité |
| Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0 |

L'an 2022 et le 1 Février à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'antenne du FAOU - CC Presqu'île de Crozon-Aulne-Maritime sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOSSELIN Jacques, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, QUILLÉVÉRÉ Bernard, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à Mme QUIGUER Tifenn, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. GOURTAY Michel, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. TREGUER Jean-François, LAMOUR Marguerite à Mme GODEBERT Viviane, MORVAN Anne-Sophie à M. ROUDAUT Stéphane, MM : GOALEC Bernard à Mme SOUDON Chantal, GOULAOUIC Pascal à Mme BALCON Claudie, GUÉVEL Yann à M. CUIILLANDRE François, MOUNIER Gilles à M. TALARMIN André, NÉDÉLEC Yohann à M. CAP Dominique, POUPON Julien à Mme GUILLORÉ Alexandra

Excusé.e.s :

Mme TOURNIER Emmanuelle, MM : BÈLE Christophe, GOURVIL Armel, GOUÉROU Jacques, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes KERMAGORET Lucie, LARPENT Maryse, LE BARS Mickaèle, RIOS Laura
MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin, JOURDEN Guy, SHIEH Tayeb-Alexandre

A été nommé(e) secrétaire : KERNÉIS Mickaël

Objet de la délibération : Affectation du résultat

Les instructions comptables M14 confient à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | |
|--|--------------|
| Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2021 : | -33 861,77 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2021 : | 10 982,64 € |

Excédent de la section de fonctionnement 2020 à affecter en 2021 : 217 269,11 €

Excédent de la section d'investissement 2020 à affecter en 2021 : 39 603,83 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) : 183 407,34 €

Affectation à l'excédent reporté d'investissement (R001) : 50 586,47 €

- Il est demandé au Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest d'approuver l'affectation du résultat présenté.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest approuve l'affectation du résultat présenté.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre